



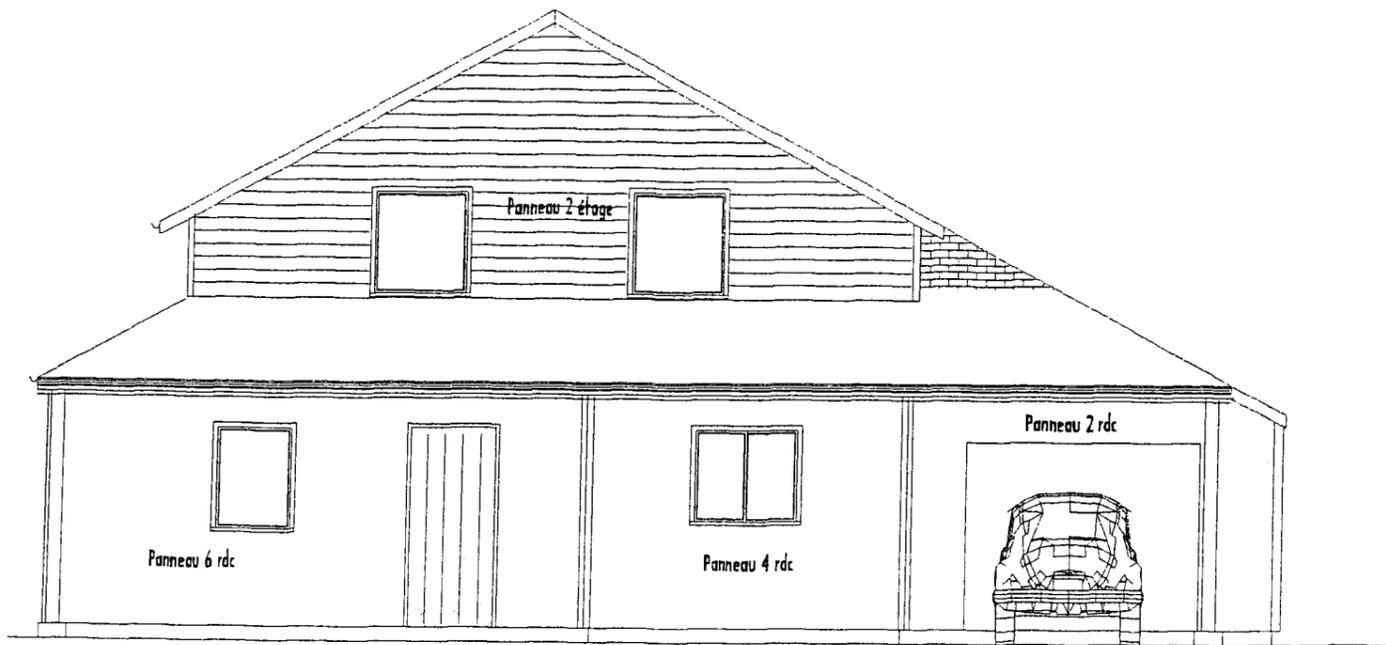
SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Rennes**

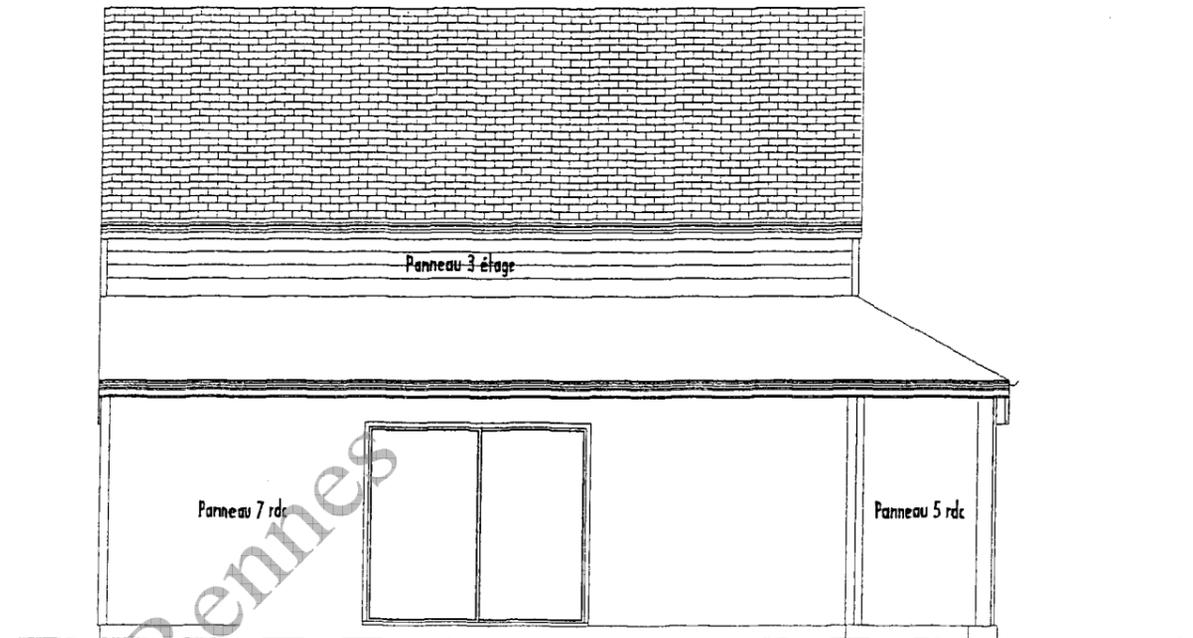
**pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement  
professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

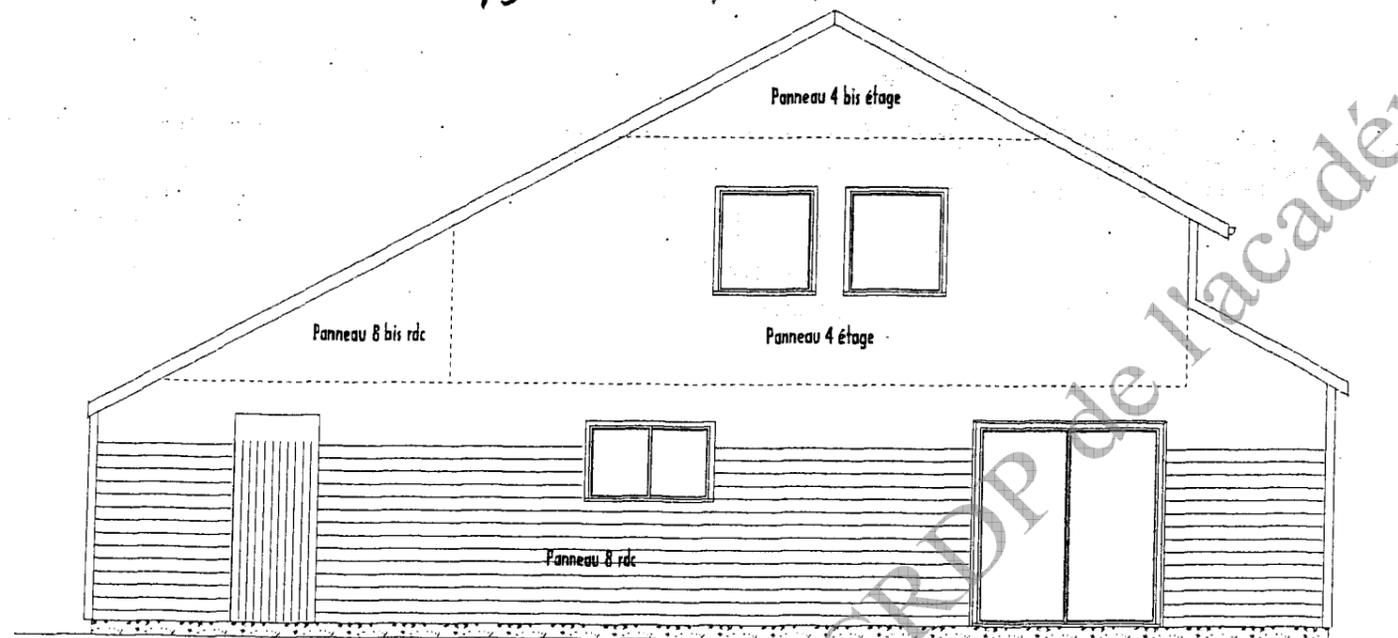




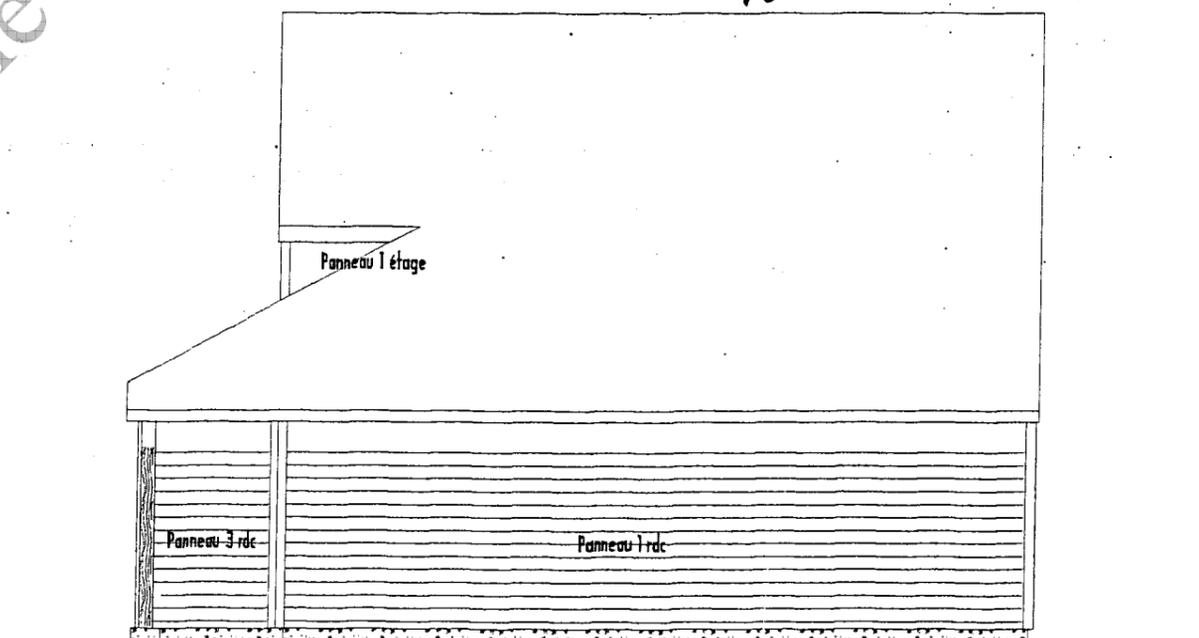
Façade Nord  
Echelle : 1 / 75



Façade Est  
Echelle : 1 / 75

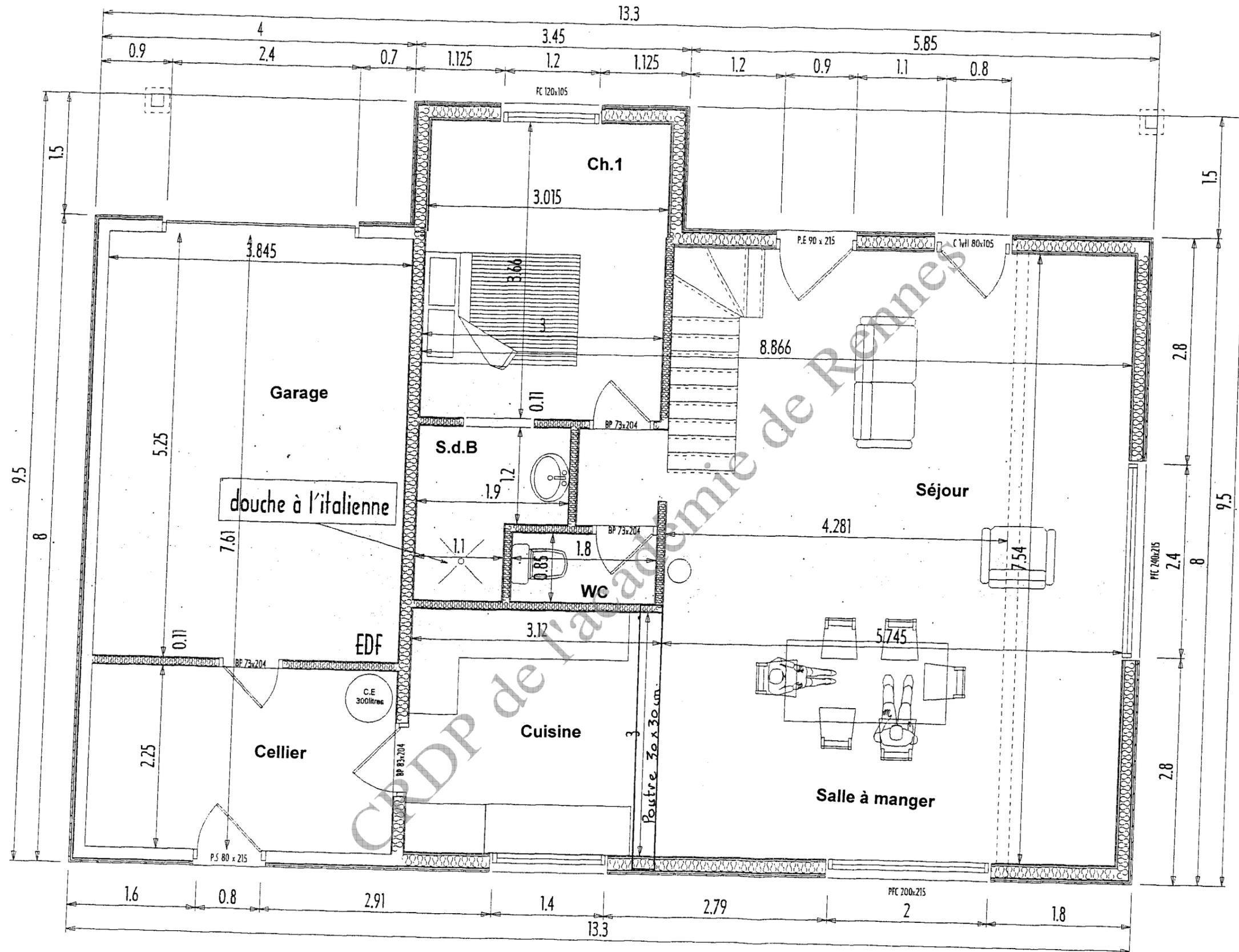


Façade Sud  
Echelle : 1 / 75

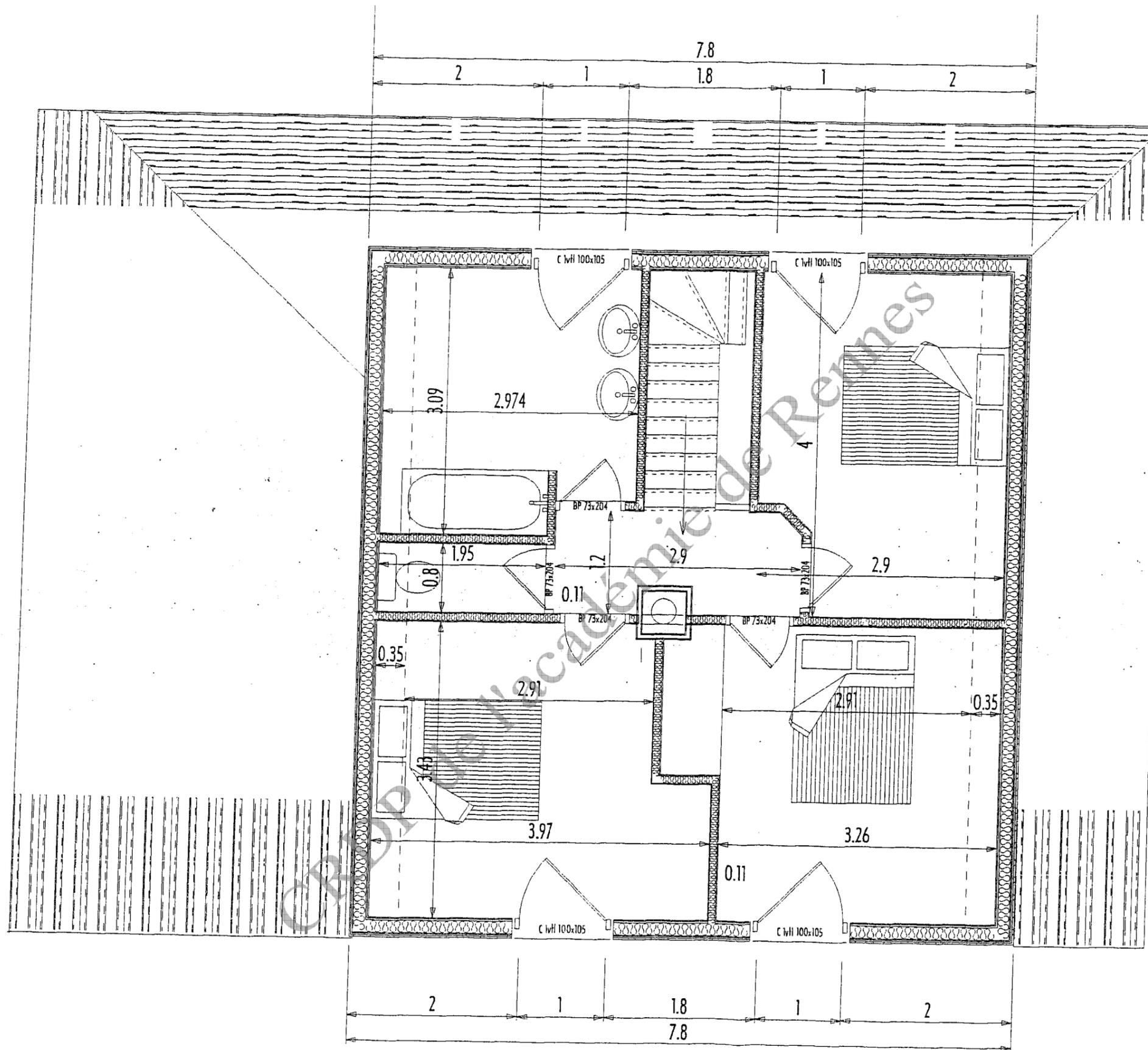


Façade Ouest  
Echelle : 1 / 75

**- FACADES -**

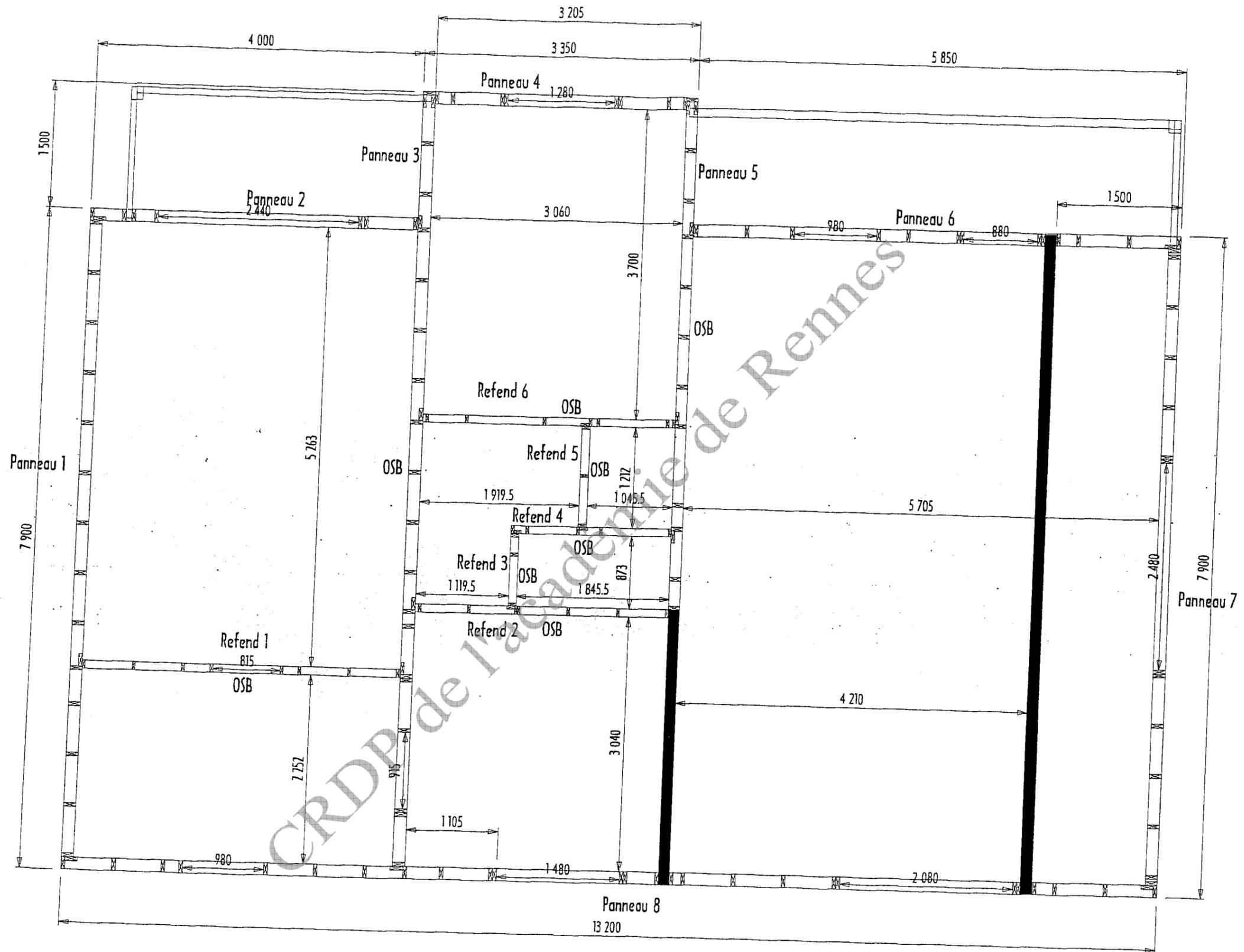


- PLAN DU REZ DE CHAUSSEE -



- PLAN DE L'ETAGE -





**- IMPLANTATION OSSATURE RDC -**



MAITRE D'OUVRAGE : M. ROCTON et Mlle BOTTET  
15, Avenue de la Plage  
50 400 GRANVILLE

MAITRE D'ŒUVRE : Art & Bois Réalisation  
Parc d'Activité  
50 170 PONTORSON

NATURE ET LIEU DES TRAVAUX : CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE  
50 400 GRANVILLE

#### NOMENCLATURE DES LOTS

LOT 01 : TERRASSEMENTS-GROS-ŒUVRE  
LOT 02 : CHARPENTE-COUVERTURE  
LOT 03 : MENUISERIES ALU-VOLETS ROULANTS  
LOT 04 : MENUISERIES BOIS  
LOT 05 : PLATRERIE  
LOT 06 : ELECTRICITE-VMC  
LOT 07 : PLOMBERIE  
LOT 08 : FAIENCE  
LOT 09 : PEINTURE  
LOT 10 : SERRURERIE

*Document inclus dans ce dossier page 9 / 9*

#### NOMENCLATURE DES PIECES

##### A. *PIECES ECRITES*

Le présent C.C.T.P. accompagné pour chaque Lot, des prescriptions particulières.

##### B. *PIECES GRAPHIQUES*

01 : Plan de masse  
02 : Plan du RDC  
03 : Plan R+1  
04 : Coupe A-A  
05 : Coupe B-B  
06 : Façades  
07 : Façades  
08 : Electricité  
09 : Plan du solivage

LOT N° 02 – CHARPENTE - COUVERTURE

1 – GENERALITES

**NORMES ET REGLEMENTS**

Les travaux devront être exécutés conformément aux prescriptions techniques des documents suivants :

- D.T.U. n° 30, 31.1, 31.2, 36.1, 36.4, 40.2, 40.21, 40.41, 60.32
- Règles TH K 77, TH G, TH BV, TH C, NV, CB 71
- Normes Françaises NF, Européennes.
- Cahier des charges de l'IRABOIS
- Cahier C111 du CTBA
- Cahier des spécifications du CSI

Cette liste n'est pas limitative.

En outre, l'entrepreneur est tenu de signaler au Maître d'Oeuvre tout changement ou modification de ces normes et règlements intervenant en cours de réalisation.

Les différents matériaux mis en oeuvre seront toujours conformes aux normes en vigueur.

**VERIFICATIONS**

L'entrepreneur devra, par une étude personnelle, vérifier les cotes portées sur les différents plans et s'assurer des possibilités de mise en oeuvre. Aucune cote ne sera relevée à l'échelle sur les plans.

**CALCULS**

Les notes de calcul des ossatures devront être établies par l'entrepreneur ou un bureau d'études spécialisé et être remises au Maître d'Oeuvre. Les dossiers d'exécution sont à la charge de l'entrepreneur.

**CARACTERISTIQUES DES BOIS**

La charpente sera exécutée en bois résineux C 24.

Les bois seront sains, sans trace de gerçure gelivure, taillés à vives arêtes, commercialement secs avec un taux d'humidité de 15 % maximum.

Les éléments de charpente stockés sur chantier seront protégés des intempéries.

**PROTECTION DES BOIS**

Le présent C.C.T.P. fait obligation à l'entrepreneur d'appliquer un traitement fongicide, insecticide et ignifuge sur toutes les pièces de bois de l'ensemble des charpentes avec garantie décennale.

Les traitements des bois seront de classe 2 pour les pièces non soumises aux agressions extérieures, de classe 4 pour les bois soumis aux intempéries (réf: NFB 50.100).

Après assemblage et mise en place des bois, l'entrepreneur procédera aux retouches nécessaires de façon à imprégner les surfaces mises à nu au cours du travail.

L'entrepreneur est tenu de fournir le certificat de traitement des bois à l'autoclave CTB plus attestation AFPB certificat d'agrément d'applicateur et fiches techniques des produits de traitement devront être fournis lors de la livraison des bois sur le chantier.

**IMPRESSION**

Toutes les pièces de charpente ou ouvrage bois apparents à l'extérieur recevront, à la charge du lot Peinture, une couche d'impression avant pose ou scellement (et en particulier les éléments d'avant-toits, les poteaux bois et les colombages).

**ASSEMBLAGES**

Les pointes et broches nécessitées par les assemblages de charpente seront prévues en acier galvanisé ou techniquement équivalent.

Les boulons, tirefonds et équerrés nécessaires à l'assemblage des charpentes seront en acier galvanisé ou techniquement équivalent, ils seront employés avec rondelles normalisées égales à trois diamètres du boulon.

**DIVERS**

L'entrepreneur devra tous les scellements et calfeutrements au mortier relevant de son lot.

L'entreprise est responsable de la fixation mécanique de ses ouvrages.

La ventilation des combles sera conforme aux normes en vigueur.

2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

**CHARPENTE**

**Charpente** : Pente toiture 28 °.

Charpente chevron de section 38 \* 225 mm.

- Poteaux bois rabotés pour charpente, poutre solivage.
- Volige jointive non rabotée au niveau de la partie habitation.
- Prévoir calage pour chéneau en limite nord.

**Isolation en toiture** : Sans objet

**COUVERTURE**

**Partie courante** :

Couverture en ardoises naturelles posée au crochet inox.

Film de complément d'étanchéité avec contre latte de 50 \* 20 mm.

**OSSATURE BOIS / BARDAGE**

Parois extérieures villa.

Réalisation de parois extérieures comme ci-après :

- panneaux de façades constitués d'un clin horizontal « classe 3 » de 2,1 cm d'épaisseur avec interposition d'un pare-pluie sur contre- calage, compris vide d'air de 2 cm d'épaisseur.
- calage en sapin, compris contreventement en « OSB » de 9 mm d'épaisseur, largeur 1196 mm.
- fourniture et pose de laine de verre rigide nue de 120 mm, [classe VA 1].
- montant lisse en ossature bois de 145 mm x 45 mm.
- compris éléments de finition bois (appuis, linteaux, couvre- joints, baguettes, traverses horizontales et verticales, etc.)

Pare-vapeur

- habillage intérieur à la charge du lot plâtrerie. (Ba 13 mm et support métallique ép. totale 35 mm).

**PLANCHER R+1**

Le présent entrepreneur aura à sa charge la réalisation d'un plancher bois pour la mezzanine :

- Poteau / poutre en sapin.
- Un plancher « SAPISIN » posé sur un solivage en sapin C24 à entraxe de 0.56 m.

Nota : la vitrification du parquet est à la charge du lot peinture.

Localisation : voir plan R+1

**BA13 fixé sur ossature bois**

Mise en place de plaques de BA13 fixée sur ossature bois réalisée par le charpentier, protection des angles saillants, traitement des cueillies, traitements des joints.